

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°92-162 du 18 Juin 1992

chargeant Monsieur Paulin HCUNTONDJI,
Ministre de la Culture et des Communi-
cations de l'intérim de Monsieur
Florentin MITO-BABA, Ministre des Travaux
Publics et des Transports pour compter
du 3 Juin 1992.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°91-244 du 23 Octobre 1991 portant délégation de pouvoirs et de signature au Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 3 Juin 1992, Monsieur Paulin HCUNTONDJI, Ministre de la Culture et des Communications est chargé de l'intérim du Ministre des Travaux Publics et des Transports pendant l'absence de Monsieur Florentin MITO-BABA.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 18 Juin 1992
Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement
et par délégation, le Ministre d'Etat
Secrétaire Général à la Présidence
de la République,


Désiré VIEYRA

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MESGER 4 SGG 4 MTPT-MCC 6 Autres Minis-
tères 17 Départements 6 JORB 1.-